Programme spécifique de recherche RDT: biomédecine et santé (1994-1998)

1994/0087(CNS) - 15/12/1994 - Acte final

La décision du Conseil arrête un programme spécifique de RDT et de démonstration en biomédecine et santé pour la période 1994-1998. - Objectifs : contribuer à améliorer l'efficacité de la recherche en médecine et santé, en assurant une meilleure coordination des activités de recherche des Etats membres et en assurant l'application des résultats grâce à une coopération et une mise en commun des ressources au niveau communautaire; contribuer à centrer la recherche sur des projets intéressant la CE et les consommateurs et à promouvoir le transfert de la recherche vers l'application clinique. - Montant estimé nécessaire: 336 millions d'écus. Répartition indicative par domaine (en millions d'écus) : - Recherche pharmaceutique : 37 - Technologie et ingénierie médicale : 37 - Recherche sur le cerveau : 40,5 - Maladies ayant un impact socio-économique majeur, de la recherche fondamentale jusqu'à la pratique clinique : 141 .Recherche sur le SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses : 27 .Recherche sur le cancer : 33,5 .Recherche sur les maladies cardio-vasculaires : 27 .Maladies chroniques et viellissement : 33,5 .Médecine du travail et environnementale : 13,5 .Maladies "orphelines" : 6,5 - Recherche sur le génome humain : 40,5 - Recherche en santé publique et services de santé: 33,5 - Recherche en éthique biomédicale : 6,5 La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs.